

La charte de la visite médicale étendue au secteur hospitalier

PARIS (AFP) - Les industriels de la pharmacie ont signé avec le Comité économique des produits de santé (CEPS) l'extension de la charte de la visite médicale au secteur hospitalier, selon un communiqué publié jeudi par Les Entreprises du médicament (Leem).



© AtlasVista

Une enseigne de pharmacie à Paris ©
AFP/Archives - Jacques Demarthon

Cette charte de "qualité" de la visite médicale, créée en 2004, établit les bonnes pratiques en matière notamment de publicité et de promotion des médicaments. Elle concernait jusqu'à présent les médecins de ville.

Avec l'accord, elle s'appliquera désormais aux médecins et aux pharmaciens à l'hôpital, est-il indiqué.

"Ce nouvel accord avec le CEPS conforte et améliore le cadre juridique français en matière d'information médicale", a estimé Christian Lajoux, président du Leem, cité dans le communiqué.

Le Leem et le CEPS avait déjà signé un avenant en juillet 2005 "créant des objectifs quantitatifs de visite pour certaines classes thérapeutiques".

Les Entreprises du médicament rappellent que ces mesures interviennent "dans un contexte marqué par une décélération importante de l'activité de la visite médicale en France", avec la suppression attendue de 5.000 postes dans les cinq ans, à 18.000 postes, selon une étude du cabinet Arthur D. Little citée par le communiqué.

Publié le: 24/07/2008 à 10:27:28 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/charte-visite-a135535.html>